



## Achat immobilier et bon de visite

Par **borsdegard**, le **06/04/2010** à **15:39**

Bonjour,  
j'ai visite un bien immobilier via une agence qui m'a fait signer un bon de visite  
quelques jours plus tard j'ai vu sur un site d'annonces de particulier le même bien mis en  
vente directement par le propriétaire et bien moins cher  
ais je le droit de contacter et traiter directement avec le propriétaire pour l'achat de ce bien?  
merci de votre reponse

Par **fabienne034**, le **06/04/2010** à **16:27**

Bonjour,

normalement non !

la jurisprudence l'admet quand quelques semaines sont passées et que le bien est bien moins  
cher

l'agent immobilier n'a alors pas fait son travail

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbIs.net/modelevente.htm>